

Compte rendu des journées

Regroupement des Responsables Locaux de Formation

Les 21 et 22 juin 2022 à Porquerolles

Organisation et animation : DRFormco : Florence Brunier, Christine Passalacqua, Patricia Paravisini, Jean Maxime Sayah.

Participants : 23 agents, représentants 9 EPL et 5 SGC

1/ RenoirRh Logiciel Formation :

- Inscriptions via le Self-mobile pour tous les agents MASA (Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté Alimentaire)
Les agents qui ne sont pas dans RenoirRh, (non MASA, Agents Contractuels Nationaux ou Agents Contractuels Budget etc.) doivent remplir une fiche d'inscription (modèle sur Formco). Pour ces agents, les formations suivies ne figureront pas sur le dossier individuel RenoirRh. Il leur est conseillé de garder leurs attestations de stage.
- Validations : Le SRFD a transmis un tableau à tous les EPL pour collecter la liste des personnes à habiliter
- Le supérieur hiérarchique peut déléguer son rôle à une personne de son choix qui fait partie du MASA, en cas d'absence anticipée. Les valideurs par exception sont les personnes à qui le responsable hiérarchique a délégué ses pouvoirs (mode opératoire transmis ou à disposition sur le site Formco).
Les valideurs hiérarchiques sont correctement identifiés dans les structures.
Un RLF doit pouvoir se valider dans le cas contraire, il doit faire des copies d'écran du problème et nous les faire remonter.
Les agents peuvent voir le suivi de leur inscription sur leur Self Mobile, et dans l'onglet "Carrière" ils peuvent voir qui est leur supérieur hiérarchique qui valide leur demande d'inscription. Leur gestionnaire de proximité le voit directement sur RenoirRh.
- Circuit de diffusion des formations : les SGC diffusent à chacune de leurs DDI les formations que nous leur transmettons. Les EPL diffusent dans leur Établissement.
- Circuit des inscriptions hors Formco Régional : Les inscriptions doivent se faire systématiquement par le self-mobile pour les agents du MASA pour des formations proposées par les autres acteurs du MASA.
Pour ceux qui ne font pas partie du MASA, ils doivent remplir une fiche d'inscription et la faire signer par le supérieur hiérarchique, le responsable financier et le DRformco.
- Les personnes présentes (DDI et EPL) ont confirmé qu'elles n'avaient aucun suivi propre des statistiques des formations suivies par leurs agents.
- Des formations locales ont été créées sur RenoirRh par la DDPP13 et le Legta Agri-campus Hyères.
- Les attentes et besoins précis en formation sur le logiciel RenoirRh sont ponctuelles et seront gérées au cas par cas.

2/ Autres logiciels de formation

- Mentor/Safire/CVRH etc. Les adresses des sites ont été envoyées avec la convocation. Ils proposent des formations qui sont très souvent gratuites. Les agents peuvent s'inscrire via le logiciel du site de formation choisi.
Pour les CVRH, les EPL qui n'ont pas le logiciel Oups, doivent se mettre en contact avec la personne responsable de la formation dont le nom figure en bas de la diffusion de la formation.
- Safire : les SGCD valident les agents DDT et DDPP. La DRFORMCO valide les agents EPL.

3/ Concours

- 2021
Mise en place de 7 formations pour la préparation des concours réparties de février à décembre, toutes à distance
2 oraux pour les admissibles une chef technicien et une attachée (formatrice Mme Carole Ferron)
1 oral ouvert à tous les agents (formatrice Mme Geneviève Castan)
1 RAEP non enseignant (formatrice Mme Solène Solène Aubert)
1 RAEP enseignants et CPE (formatrice Mme Marie Pierre Bibaut)
1 SACE et Attaché (Formateur JJ Mesle)
1 SACS (Formateur JJ Mesle)
- 2022
Nous avons mis en place depuis le début janvier 2022, 3 formations : formation à l'oral les 5 et 7 avril (Idéolyse) 11 participants. Une formation sur la préparation de son image à l'oral (Cabinet Belpaeme) le 2 février, 5 participants. Une formation RAEP avec Monsieur Jean- Jacques Meslé les 4 et 21 février, 9 participants.

Des agents ont suivi des formations (Élaboration dossier RAEP, Préparation examen Technicien Principal, IAE, Oral concours) proposées par d'autres DRAAF : 9 agents DRAAF, 2 agents Education Agricole, 2 agents des Directions Départementales Interministérielles. Actuellement nous diffusons les formations proposées par les autres régions en distanciel ce qui permet de répondre aux demandes individuelles au fil de l'eau.

Il est également possible de suivre des sessions proposées sur Safire, Agrosup-Dijon, Mentor ou toutes autres propositions que nous vous faisons remonter ou que vous trouvez. Attention pour les agents enseignement nous devons au préalable valider la partie « frais de déplacement », pour les autres structures (DDI) voir directement avec votre structure le circuit de validation.

- Les résultats des réussites de 2021 et 2022
2021 : 3 chefs techniciens 2 DDTM 1 DDPP
2 SACS DDTM
3 Techniciens supérieurs 1 DDETSPP 1 DDPP, 1 DDCSPP
2022 : 1 Technicien supérieur admis DDT
2 élèves ingénieurs admissibles en attente de l'oral
3 SACN admis, 1 DDT 1 DDPP et 1 EPL

- Prochains concours :
 Attaché : écrit 22 septembre, RAEP à déposer avant le 7 novembre, oral 5/9 décembre
 Principalat : RAEP septembre 2022 en attente de précision, oral non défini
 SACS : écrit 27 septembre
 SACE : écrit 27 septembre, RAEP à déposer avant le 8 novembre, oral 28 novembre/8 décembre
 SA : RAEP à déposer avant le 16 décembre, oral 9/20 mai 23
- Penser à regarder le site concours.agriculture.gouv.fr sur les prévisions concours/attendus du jury/grille d'évaluation des épreuves
<https://concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/bilans-rapports-des-jurys-et-attendus-des-jurys>

4/ Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FPTLV cf site Formco)

- Formations individuelles :
- En 2021 :
 - 1 Agent a suivi « Art de convaincre »,
 - Une autre « Leçons de conduite »
 - Et une obtention du « Certiphyto décideur non soumis à agrément »
- En 2022 :
 - « Concevoir une terrasse en bois... » 1 agent
 - « Écoute de la victime... » 1 agent
- Compte Personnel de Formation (CPF) NS SG/SRH/SDDPRS/2018-451 le 14-06-2018
 Présentation de la fiche CPF (envoyée par mail).
 2 campagnes avec 12 demandes en 2021 : accordées : 1 DDT 05, 2DDPP 84 et 83, 1 DRAAF, 6 EPL (1 privé) et 2 refus (DDT et 1 EPL)
 3 demandes en 2022 : accordées : 1 DDTM 06, 1 DRAAF et 1 refus (EPL). Prochaine campagne le dépôt des dossiers est à réaliser avant le 31 août 2022.
 Les droits acquis doivent être mobilisés pour un projet d'évolution professionnelle.
 Les CPF des agents sont convertis en argent pour le privé et en heures pour les agents publics civils, titulaires ou contractuels. Le droit pour la demande s'applique en fonction du contrat en cours.
 3 formations sur le fonctionnement du CPF sont proposées sur Mentor pour les agents, les managers. Elles sont très claires, nous vous proposons de les suivre et de les diffuser.
- Préparations concours et examens PEC (Décret N°2007 sur la FPTLV art 19 à 21) :
 Le MASA propose des formations Elles sont visibles sur les sites Formco/Mentor/Infoma/Safire.
 Pour suivre des actions de formation, l'agent peut mobiliser : 5 jours de décharges par an au titre de la PEC
 - Au-delà des 5 jours, il faut utiliser son compte personnel de formation (CPF)

- Si la formation est longue, il peut également demander à bénéficier d'un congé de formation professionnel (CFP).
 - Pour sa préparation personnelle :
 - Dans la limite de 5 jours, l'agent peut mobiliser son compte d'épargne temps (CET) complété le cas échéant par son compte personnel de formation, sous réserve de l'accord de son supérieur hiérarchique dans les conditions prévues par la note de service CPF.
- VAE : Validation des Acquis de l'expérience
 - La VAE est la reconnaissance par un ministère des compétences acquises dans le cadre de l'expérience professionnelle, dans un mandat électif ou dans le monde associatif.
 - Objectif : obtenir un diplôme ou une certification permettant de valider son expérience en faisant reconnaître ses compétences dans l'optique de changer d'emploi ou d'évoluer professionnellement. Dossier à transmettre à l'organisme certificateur, entretien avec un jury, décision. (L'ensemble de la démarche dure en 8 et 12 mois)
 - Durée : 24h pour suivre des formations dans le cadre VAE
 - Les actions de formation peuvent relever du CPF et être financées dans le cadre d'un CPF
- Bilan de compétence
 - Le Bilan permet à l'agent de s'interroger sur les compétences qu'il a acquises tout au long de son parcours professionnel mais aussi dans ses activités personnelles. Moment de questionnement et d'introspection. L'agent est acteur de son bilan et des éléments qui pourra en ressortir. L'agent doit savoir pourquoi il demande un bilan et ce qu'il va en faire.
 - Durée du bilan 24h
 - Prestataire choisi par l'agent
 - Entretien avec IGAPS et DRFormco
 - Accord financier préalable
 - Le bilan de compétence n'est pas un outil adéquat en cas de mal être à son travail ou dans le cadre d'une situation de conflits.
 - L'administration peut refuser un bilan en le justifiant

5/ Stages en entreprise

Note de service DGER/MSSI/N2011-2164 : cette note concerne les stages en entreprise à destination des enseignants et formateurs de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics.

Objectif : accompagner les enseignants dans l'évolution de leurs savoirs et de leurs pratiques au regard de l'évolution des métiers et des réalités de l'entreprise.

Les stages en entreprise permettent de mettre à jour des fonctionnements au quotidien pour les communiquer après aux élèves, cela revient à une immersion.

Cadre juridique : une convention de stage signée par le stagiaire, le lycée, l'Entreprise et la Draaf.

Prise en charge (selon le budget) des frais de déplacement avec accord préalable de la Draaf.

6/ Bilan formation

- Bilan formations 2021 et début 2022

- SST :

La circulaire interministérielle du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours, le ministère veut que 80% des agents soient formés d'ici 2023.

En 2021, 10 agents des EPL ont été formés au SST l'initial et 2 au SST recyclage.

En 2022, au 1/06 : 13 à SST l'initial.

Pour la DRAAF 14 agents formés en 2021

Ces chiffres correspondent aux participations aux formations proposées par Formco. Des agents ont pu suivre des formations SST extérieures sans nous communiquer les attestations de suivi.

Pensez à nous remonter les formations SST suivies par des agents en local ou hors FORMCO.

- Drones :

Elle s'adressait principalement aux professeurs pour une approche de l'utilisation des drones sur les exploitations.

14 convoqués : 9 profs, 3 directeurs d'exploitation, 1 aide exploitation, 1 administratif, l'ont suivie en visio et au LPA de l'Isle sur Sorgue.

- Cuisine nourricière

Formation mise en place par et pour l'établissement de St Remy. C'est une démarche nationale (Egalim) regroupant différents acteurs de l'alimentation, destinée à promouvoir le bien manger au quotidien et la culture de l'alimentation de qualité, accessible au plus grand nombre. L'objectif des agents formés est d'essaimer dans les autres EPL. Elles visent à rétablir l'équilibre des relations commerciales entre le secteur agricole et alimentaire et créer une dynamique d'équipe.

14 convoqués : 11 présents : 1 proviseur, 3 enseignants, 1 directeur d'exploitation, 1 secrétaire général, 1 secrétaire comptable, 1 infirmière, et 3 agents des cuisines.

- Odissée :

L'application sert à gérer les emplois et postes de l'enseignement technique agricole public (P 143) en remplacement de l'application Guépard.

A compter du 30 juin 2022, les agents relevant du programme 143 public (postes d'administratifs/techniques/ fonctions supports et de direction) gérés dans l'outil GUEPARD migrent vers l'outil ODISSEE. Dans ce cadre, il convient de former l'ensemble des agents en charge des processus de gestion RH du programme 143.

EN 2022, il faut inscrire tous les futurs utilisateurs d'ODISSEE qui gèrent les personnels techniques, administratifs et de direction. La gestion des personnels est la même que pour les personnels du P206 et P215, seules les structures dans l'outil changent. Les futurs utilisateurs qui gèrent exclusivement des enseignants seront formés l'année prochaine avant le 30/06/2023.

Les futurs utilisateurs qui gèrent tous des personnels seront formés en 2022 et en 2023.

Des formations ont été faites en visio en 2021 (deux fois une demi-journée chacune) pour les DDI avec 2 formatrices internes de la DRAAF.

- 1ère session : 13 agents de la Préfecture l'ont suivie
- La seconde session : 11 SGC formés dont 1 SGC 04, 1 SGC 05, 5 SGC 06, 1 SGC 83, 3 SGC 84

Cette année nous allons former les agents des EPL : la 1ere formation se fera le 30 juin 2022 pour les utilisateurs qui gèrent les personnels techniques, administratifs et de direction.

- Label

Le MASA contribue depuis plusieurs années à la promotion de l'égalité et la diversité. Le Ministre s'est ainsi inscrit dans une démarche de double labellisation « diversité » et « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes », qu'il a obtenu en octobre 2020. Ces labels visent :

- À promouvoir l'égalité et la mixité professionnelles (label égalité professionnelle entre les femmes et les hommes)
- À prévenir les discriminations et à promouvoir la diversité en matière de gestion des ressources humaines et dans le cadre des relations avec les fournisseurs, les partenaires et les usagers (label diversité).

Pour permettre cette appropriation auprès de l'ensemble de la communauté de travail, le ministère s'est doté, en février 2020, d'un plan de formation en ciblant particulièrement l'encadrement, les personnels chargés des ressources humaines et les représentants des organisations syndicales pour lesquels ces formations sont obligatoires. Un engagement particulier est attendu de l'ensemble des agents (Chaque agent, des publics cibles, doit être formé une fois à chacune des thématiques)

Le plan prévoit le déploiement de différentes formations

- Formations à la diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes,
- Formations à l'égalité entre les femmes et les hommes
- Formations de lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- Formations laïcité et neutralité
- d'autres vont être mises en place

Malgré de nombreuses actions conduites au sein du ministère, une mobilisation de tous reste nécessaire et un effort conséquent de formation doit être collectivement réalisé tout au long de l'année 2022. Cette implication de tous contribuera à une réelle évolution des mentalités et des comportements et à la déconstruction des stéréotypes

Tous les agents MASA devront être formés. La première année le public ciblé figurant dans le cahier des charges des labels égalité et diversité était :

- L'encadrement supérieur (d'administration centrale, de D(R)AAF et d'EPL).
 - L'encadrement intermédiaire
 - Les cadres et agents des ressources humaines
 - Les représentants du personnel (public difficile à motiver)
 - Les acteurs de la prévention
- Les EPL ne faisaient pas partie du public cible 2021, nous avons toutefois proposé une formation pour les directeurs.
 - Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap AESH
 - 2021

Mise en place d'une formation expérimentale des AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) en 2021 : 40 inscrits en PACA (région expérimentale). L'ENSFEA (M. Hervé LIPP) a coordonné les différentes actions prévues dans le programme initial. Ces sessions répondent à l'obligation de formation des AESH selon l'instruction technique DGER/SDPFE/2019-803 du 04/12/2019. BILAN : Le positionnement réalisé au début de la formation par l'agent est plutôt bien rempli et exploitable par les Délégués Régionaux. La connaissance du statut en distanciel est moins suivie. Les délais d'inscriptions pour suivre « réagir face aux risques... » sont trop courts. La participation est très bonne en présentiel (entre 85 et 90% des inscrits) .

Pour PACA sur les 40 inscrits, 36 ont suivi la visio, 36 la 1ere journée à Avignon, 29 la 2eme à Hyères et 38 la 3eme à Valabre

Modalité	Contenu	Date
Distanciel	Positionnement	Peu de temps pour le faire
	Connaître son statut	Visio le 11/10/21 à 9h00
	Savoir réagir face aux risques, ça s'apprend	Voir NS 2021-569 du 22 juillet 2021
	Open Badges Connaître l'enseignement agricole	
Présentiel	Scolarisation des enfants/adolescents en situation de handicap	15/11/21 au Lycée agricole d'Avignon
	Rôle et posture de l'AVS	25/11/21 au lycée agricole de Hyères
	Outils numériques de compensation + Soins, transferts et installations	08/12/21 au lycée agricole d'Aix Valabre

- 2022

21 agents ont suivi la formation de l'ENSFEA : Prise en charge des apprenants DYS. 1 Journée en visio et 2 jours en présentiel proposée à Antibes ou à Marseille.

1 agent (infirmière) a suivi la formation AESH de l'Éducation Nationale

- Droit Pénal :

- 2021

8 agents (7 DDETSPP 05 et 1 DRAAF) ont suivi Droit Pénal 1 à la DDETSPP 05

8 (7 DDETSPP 05 et 1 DRAAF) Droit Pénal 2 à la DDETSPP 05

13 (DRAAF) les bases du Droit Pénal. Ces formations sont obligatoires pour les agents afin d'assurer leurs missions

- 2022

Nous avons proposé 3 formations droit pénal pour juin qui ont été annulées par manque de lisibilité des inscriptions sur RenoirRh. Des problèmes de validation à plusieurs niveaux n'ont pas permis l'apparition de ces inscriptions sur l'application.

Ces formations seront de nouveau proposées en octobre 2022.

Droit Pénal 1 : Rédaction de PV de Constatation d'infraction(s)

Droit Pénal 2 : Les Pouvoir de Police Judiciaire

Droit Pénal Focus Audition Pénale Libre

- Education Nationale (EN):

4 formations ont été suivies : Ces formations sont été proposées par l'EN

Anglais SELO_DNL

CPE animation Gap

Gestion de crise

Jeunes en librairie-la chaine du livre

7/ Besoins en formation 2022/2023

- Les SGC disent qu'ils n'ont aucune remonté des souhaits des agents des DDI
- Les Epl demandent des formations sur la messagerie « Mélanie », sur SST, sur Odissée, sur RenoiRh, Chorus DT, troubles DYS, communication non violente et des formations concours.

8/ Dispositif TUTAC 2022

- Prévu comme chaque année semaine 41 ou 42 pour le regroupement régional. (La NS devrait paraître prochainement)
- Parcours à distance (via Mentor) des éléments généraux : histoire de l'enseignement agricole, l'organisation du MASA, les spécificités de l'enseignement Agricole par rapport à l'Education Nationale, le rôle de l'autorité académique, le statut de l'enseignant contractuel...) Ce parcours serait à suivre avant le regroupement régional.
- Modules à organiser pendant le regroupement régional (la note de service devrait sortir en juin...)
 - Les spécificités de l'enseignement agricole dans la région : les établissements, les compétences, les projets ...
 - Le contrat de travail de l'enseignant contractuel (en complémentarité du statut expliqué dans le module à distance), échanges sur des cas particuliers ou individuels selon besoins et organisations
 - Les ressources régionales à disposition des enseignants (numérique, exploitations agricoles, ...)
 - Atelier 1 : Vie scolaire : gérer les apprenants en classe et hors classe » (règlement intérieur, sanctions, etc.) Organisé sur la base de cas pratiques et retours d'expérience
 - Atelier 2 « Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole et ses spécificités » par les inspecteurs de l'enseignement agricole.
 - Atelier 3 « L'apprenant au cœur du métier : adolescents et adultes » (psycho ados - modalités d'apprentissages) animation par intervenant extérieur.
 - Durée 4 à 5 demi-journées

Il est important d'impliquer le chef d'établissement dans l'accueil des agents pour la dynamique de tout le processus.

- L'objectif sera à terme de déposer toutes les briques du dispositif Tutac sur Mentor. L'agent accèdera à toutes les sessions sur lesquelles il est inscrit, le regroupement présentiel pourra être complété par la mise à disposition de ressources mutualisables et d'un forum d'échange. (Outil unique d'accès et de suivi de l'ensemble du parcours sur Mentor)

9/ Chorus DT

- Lorsqu'un nouvel agent ou professeur est nommé dans l'EPL, les RLF envoient à la DRAAF PACA les photocopies principalement de la Carte Nationale d'Identité, de la Carte Vitale et du Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.
Ceci afin de créer l'agent dans Chorus DT et que son RLF puisse traiter ses frais de déplacement.
- Une nouvelle photocopie sera demandée si un agent change d'adresse, change de compte.

Conclusion

- Nous prévoyons de vous ouvrir un espace d'échange sur le logiciel Mentor (septembre 2022)
- Pensez à nous faire remonter vos besoins en formation avant la rédaction du Document Régional de Formation prévue fin septembre 2022. (Ce document nous permet d'obtenir les budgets pour 2023)
- Vous disposez sur le site Formco : <https://formco.agriculture.gouv.fr/> de nombreuses informations concernant les formations, les actualités formation ...